EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil vingt-deux le 7 décembre à dix-huit heures, le Conseil

municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en

session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien

en exercice : 9 présents : 6

PRELY, Maire.

votants: 8

Date de la convocation : 28 novembre 2022

<u>Présents</u>: Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, et Monsieur Cédric CHABROUX

<u>Pouvoirs</u>: Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD à Monsieur Cédric CHABROUX

Absents-excusés: Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

40/ DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1

Il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal 2022 afin de régulariser le chapitre 12.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de	
2111 (21) : Terrains nus	-16 000,00	la section de fonctionnement	-16 000,00
Total dépenses :	-16 000,00	Total recettes :	-16 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023): Virement à la section		July 1	12 - 12 M. 155 . 1850c.
d'investissement	-16 000,00		
6411 (012): Personnel titulaire	16 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	-16,000,00	Total Recettes	-16 000,00
Total Depolices	20 000,00	Total Recettes	-10 000,00

Il est demandé au conseil municipal de valider les décisions modificatives proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve les décisions modificatives exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Damien PREL

Le Secrétaire de Séance, Cédric CHABROUX

Acte publié le : 14/12/2022

Mode de publication : Site Intern

Transmis au contrôle de légalité le 14/12/